

APPENDICE 4

(Présenté par M. Brown de Toronto)

TORONTO 2, 17 mai 1938.

Mentionnez le dossier n° 1317-5.

Le lieutenant-colonel THOMAS VIEN, député,
Président du Comité des chemins de fer, canaux et télégraphes,
Chambre des communes,
Ottawa, Ontario.

MONSIEUR,—L'un de nos membres, qui a lu le compte rendu du Comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, a attiré mon attention sur la réponse du signataire à M. O'Neill, page 28 des Procès-verbaux et Témoignages, fascicule n° 1. Il y a erreur apparemment. Il faudrait, à la ligne 24, biffer le mot "nécessairement" et à la ligne 25 remplacer le mot "transport" par les mots "nécessité et commodité". C'est le terme employé pour désigner le permis requis dans les diverses provinces. Si la chose est cohérente, je vous serais obligé de faire la correction aux Procès-verbaux et Témoignages.

Votre dévoué,

Le directeur, service du transport,

S. B. BROWN.